

Questions orales

Après sa réunion avec les ministres provinciaux il y a deux jours, le ministre a annoncé que l'aide prévue dans l'Ouest serait également accordée en Ontario et au Québec. Or, l'unique programme mis sur pied dans l'Ouest jusqu'ici concerne le bétail.

Les comtés et les districts de l'Ontario touchés par la sécheresse auront-ils droit eux aussi à la subvention de 60 \$ par vache reproductrice? Le gouvernement a-t-il prévu également de leur accorder 15 \$ l'acre sous la forme d'un report d'impôt? Quand les formulaires de demande seront-ils disponibles? Les fonds seront-ils débloqués à la même date que dans l'Ouest, c'est-à-dire à compter du 1^{er} juillet, les paiements étant effectués vers la fin d'août? Le ministre pourrait-il nous donner quelques éclaircissements à ce sujet?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour clarifier davantage le message pourtant très clair qui s'est dégagé de cette réunion fédérale-provinciale.

Au cours de la réunion fédérale-provinciale, à Toronto, lundi, mardi et mercredi, j'ai dit que nous procéderions de la même façon dans l'Est que dans l'Ouest. Pas plus tard que mardi dernier, nous avons déjà formé un comité fédéral-provincial chargé de coordonner notre action dans l'Est du pays. Ce comité s'est déjà réuni une fois.

Ce que j'ai dit alors, et que je repète aujourd'hui, c'est que suivrons les mêmes modalités d'intervention dans l'Est que dans l'Ouest.

LES PRODUCTEURS DE MAÏS—LE PROGRAMME D'ASSURANCE-RÉCOLTE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. J'espère que le ministre sera en mesure de donner à l'est exactement le même genre d'aide qu'il a accordé à l'ouest. C'est ce que les agriculteurs veulent savoir. Ils ne se préoccupent pas tant de la méthode que de savoir si les fonds leur seront accordés aux mêmes conditions.

Je désire aussi m'arrêter à la question des pertes de récoltes de blé, de soja, de maïs et d'un certain nombre d'autres cultures horticoles. On évalue déjà les pertes à plus d'un demi million de dollars. A la fin du mois, ces pertes pourraient s'élever de 80 à 90 p. 100 pour le maïs seulement.

Le ministre est-il prêt à accepter la recommandation des producteurs de maïs ontariens qui veulent que le facteur de rendement passe de 80 à 90 p. 100 et que le facteur d'établissement des prix soit haussé au prix courant?

Le ministre, en collaboration avec les ministres provinciaux, est-il prêt à repousser la date d'inscription à l'assurance-récolte au 1^{er} septembre, si les producteurs acceptent de s'inscrire pour une période de deux ou trois ans? Le genre d'aide proposé par les producteurs de maïs ontariens s'appliquera-t-il à d'autres récoltes? Le ministre est-il prêt à accepter les recommandations dont beaucoup faisaient partie du rapport du comité fédéral-provincial d'examen présenté il y a plus d'un an? Jusqu'à maintenant, aucune mesure législative n'a été présentée et aucun programme n'a été mis en oeuvre pour donner

suite aux recommandations du rapport du comité fédéral-provincial d'examen de l'assurance-récolte.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il convienne pour celui qui doit payer la note d'accepter quelque recommandation que ce soit en ce moment. Toute recommandation ne serait pour l'instant que spéculation et ne sera que spéculation jusqu'à plus tard cette année, lorsque viendra le temps des récoltes.

Nous travaillerons de concert avec les provinces et avec les associations de producteurs pour adopter les mesures permettant de faire face à la situation, exactement comme nous l'avons fait dans le cas de l'ouest du Canada.

Nous tenons à la justice et à l'équité. Nous sommes désireux d'améliorer le programme d'assurance-récolte. Nous voulons encourager un plus grand nombre d'agriculteurs à s'y inscrire. Mais nous tenons à ce que les fonds soient distribués avec équité et justice.

Nous avons proposé aux provinces un moyen de financement plus équitable, reposant sur la participation des trois parties. Si les provinces acceptent, le programme d'assurance-récolte sera plus juste et plus équitable. Cela signifierait aussi que les agriculteurs canadiens paieraient un peu moins. Le principe est déjà en vigueur au Québec et à Terre-Neuve. Si nous faisons ce qui doit être fait, si les provinces sont prêtes à payer leur juste part, nous pourrions accomplir beaucoup de progrès d'ici une dizaine de jours.

* * *

● (1150)

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI—LA CATÉGORIE SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNELLE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. La ministre n'ignore pas qu'en dépit du programme d'équité en matière d'emploi du gouvernement, qui vise à accroître la participation des femmes à l'emploi dans la fonction publique fédérale, 232 emplois de catégorie scientifique et professionnelle détenus par des femmes auront été supprimés d'ici à 1991. Les femmes, qui ne représentent que 25 p. 100 de cette catégorie, vont pourtant perdre 30 p. 100 des emplois.

La ministre ne va-t-elle pas reconnaître que c'est ni plus ni moins que de l'hypocrisie que de parler d'augmenter l'emploi féminin dans la fonction publique fédérale tout en sabrant de façon si disproportionnée dans les effectifs de cette catégorie des plus importantes?

L'hon. Pat Carney (présidente du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je suis très déçue du fait que le député n'ait pas félicité le gouvernement actuel d'avoir été le premier à mettre l'accent sur l'équité en matière d'emploi et à fixer des objectifs d'emploi non seulement à l'égard des femmes, mais aussi des handicapés, des autochtones et des groupes minoritaires visibles.